Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 avril 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2019-04-076 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant les points suivants :

- Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle Modification du règlement numéro 23 relatif au zonage et modification du règlement numéro 24 relatif au lotissement
- Présentation du projet de règlement numéro 153 pour augmenter le fonds de roulement

Et en y modifiant le point suivant :

Augmentation du fonds de roulement pour :
 Avis de motion du règlement numéro 153 pour augmenter le fonds de roulement

ADOPTÉE

2019-04-077 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 mars 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2019-04-078 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 avril 2019, au montant de 250 912,49 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-04-079 ANNULATION D'UNE FACTURE CRF1700394

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à annuler la facture CRF1700394 pour un montant de 1 398,10 \$ en capital et de 257,84 \$ en intérêts.

ADOPTÉE

2019-04-080 VERSEMENTS AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 95 000 \$ octroyée au *Parc régional Montagne du Diable* et de 10 000 \$ pour le *kiosque touristique* pour l'année 2019 soit versée comme suit:

30 000 \$ le 15 avril

35 000 \$ le 1^{er} mai

30 000 \$ le 1er août

10 000 \$ le 1^{er} septembre pour le kiosque touristique

ADOPTÉE

2019-04-081 VERSEMENTS À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à verser des avances à l'Agence de développement de Ferme-Neuve sur la somme due par la municipalité pour l'année 2019 concernant les taxes foncières et le règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo comme suit :

25 000 \$ le 15 avril

25 000 \$ le 1er juillet

25 000 \$ le 1 er septembre

Le solde, s'il y a lieu, sera versé après vérification des auditeurs de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-04-082 ASSURANCES DES CYBERRISQUES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de protection contre les cyberattaques de la Mutuelle des municipalités du Québec spécifiquement pour la protection du monde municipal comme décrit dans sa correspondance du 8 mars 2019 au montant de 500 \$ par année incluant les taxes, et sans aucuns frais d'administration additionnels.

ADOPTÉE

2019-04-083 SUBVENTION À LA FONDATION DU CENTRE COLLÉGIAL DE MONT-LAURIER (BOURSE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 300 \$ à la Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier pour offrir une bourse dans le cadre de la cérémonie de fin d'études du Centre collégial de Mont-Laurier qui aura lieu à la fin mai 2019.

QUE la somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2019-04-084 AUTORISATION D'UTILISER UN TERRAIN MUNICIPAL À LA TABLE FORÊT LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le projet «Laboratoire écoforestier du Grand Lièvre - Ferme-Neuve» déposé par la Table Forêt Laurentides visant l'utilisation du terrain municipal numéro de matricule 8576-13-1308 d'une superficie de 151 229 m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain municipal numéro de matricule 8573-13-1308 d'une superficie de 151 229 m² pour réaliser les travaux de réaménagement tel que décrit dans le projet déposé par la *Table Forêt Laurentides* en date du 8 avril 2019.

QUE l'organisme détient une assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$.

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

2019-04-085 MANDAT À ME DENIS DUBÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve mandate Me Denis Dubé à entreprendre les démarches nécessaires pour la rétrocession du terrain portant le matricule 8474-82-5409.

ADOPTÉE

2019-04-086 ICO TECHNOLOGIES RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le renouvellement du contrat de licence et soutien technique avec *ICO Technologies - Conseil sans papier* pour un montant de 1 000 \$ par année plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 22 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-087 GROUPE DL - NOUVEAUX PORTABLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition du *Groupe DL Solutions Informatiques* pour l'achat de nouveaux portables aux élus municipaux pour la somme de 7 332 \$ plus les taxes applicables, cette somme sera prise à même le budget d'investissement 2019.

ADOPTÉE

2019-04-088 FORMATION MUTUELLE SST - AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorisait la directrice générale, Madame Bernadette Ouellette à assister et à participer à la *Tournée 2019 des* mutuelles de prévention en *SST de l'UMQ* le 4 avril dernier à Mont-Tremblant.

QUE les frais de déplacement soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2019-04-089 INTÉRÊTS NON APPLICABLES AUX EMPLOYÉS ET AUX OBNL (DÉLAI DE 3 MOIS)

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise un délai de 3 mois avant de calculer les intérêts sur la prime des assurances collectives des employés municipaux et aux comptes divers des organismes à but non lucratif.

ADOPTÉE

2019-04-090 PARTICIPATION AU PROGRAMME PIQM-MADA - CIRCUIT DE MARCHE SANTÉ POUR AINÉS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve désire participer au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des ainés (MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation d'un circuit de marche santé pour ainés et qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes ainées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QUE la municipalité de Ferme-Neuve s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE les travaux seront réalisés du 1 er juin au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2019-04-091 PLAN D'ACTION MADA - MISE À JOUR

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique de la famille et une politique des ainés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité donne à ces deux politiques;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des ainés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve souhaite mettre à jour sa politique familiale municipale et sa politique des ainés par la présente résolution.

QUE le conseil municipal désigne Madame Pauline Lauzon, conseillère comme élue responsable du dossier.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA.

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, comme représentante de la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2019-04-092 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SALON DES AINÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 200 \$ au Salon des ainés qui aura lieu le 25 avril 2019 et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

QUE le conseil municipal mandate Madame la conseillère Diane Sirard à titre de représentante de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-04-093 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 150 \$ à la 62^e Course internationale de canot de la Lièvre qui se déroulera en août prochain et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2019-04-094 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 141-1 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

2019-04-095 ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 28 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter, tel que déposé, de renouveler pour les années 2019 à 2022, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve

ADOPTÉE

2019-04-096

ACCORD AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2019 À 2022

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 28 novembre 2018 (MRC-CC-13121-11-18);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2019 à 2022 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

2019-04-097 CONSEILLERS EN URBANISME PAR INTÉRIM

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à embaucher Messieurs Martin Léger et Richard Lasnier au poste de conseiller en urbanisme par intérim pour une période temporaire.

ADOPTÉE

2019-04-098 EMBAUCHE DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la création du poste saisonnier d'inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Julie Despaties au poste saisonnier d'inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement de la municipalité de Ferme-Neuve et que celle-ci entrera en fonction le 15 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-04-099 EMBAUCHE DE LA CONSEILLÈRE EN URBANISME

CONSIDÉRANT la création du poste de conseillère en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Mégane Grondin au poste de conseillère en urbanisme.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail intervenu entre les parties selon les principes de l'entente datée du 18 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-100 MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal donne mandat à la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage, tel que décrit ci-dessous:

Et modifier le règlement numéro 24 relatif au lotissement afin d'y ajouter les zones RES-21 et RES-22 telles que mentionnées au règlement numéro 54.

2019-04-101 DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (DÉFI DU DIABLE)

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2019 sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité du *Défi du Diable* qui aura lieu le 15 juin 2019 demande au ministère des Transports à ce que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

2019-04-102 DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (SUPER PARTY DES CAMIONNEURS)

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2019 sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité du *Super Party des camionneurs* qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2019 demande au ministère des Transports à ce que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

2019-04-103 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de Ferme-Neuve quant au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et à transmettre un rapport d'analyse de vulnérabilité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme Akifer pour la réalisation de l'analyse tel que déposé en date du 13 mars 2019 au montant de 20 800 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Akifer au montant de 20 800 \$ plus les taxes applicables et que la somme soit prise à même le budget d'investissement 2019.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à déposer une demande d'aide financière pour l'analyse de vulnérabilité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

2019-04-104 RÉSOLUTION D'APPUI - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la route 309 reliant les municipalités de Ferme-Neuve et Mont-Saint-Michel est un axe routier très important;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée par de nombreuses voitures et camions lourds chaque jour;

CONSIDÉRANT que son bon entretien est primordial au développement économique et touristique de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la saison touristique estivale va commencer d'ici quelques semaines, apportant un nombre considérable de touristes et de villégiateurs;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la portion de la route 309 située entre les municipalités de Ferme-Neuve et Mont-Saint-Michel est dans un état lamentable et nécessite des réparations majeures de toute urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appui la municipalité de Mont-Saint-Michel dans sa demande au ministère des Transports du Québec de planifier rapidement des travaux de réparation de la route 309 entre les municipalités de Ferme-Neuve et Mont-Saint-Michel pour pallier aux réparations les plus urgentes avant que la saison estivale ne débute.

DE transmettre une copie de cette résolution au chef de service du ministère des Transports du Québec à Mont-Laurier, Monsieur Pierre Lapointe ainsi qu'au directeur général de Laurentides-Lanaudière Monsieur Claude Thibeault.

DE transmettre une copie de cette résolution à la députée provinciale, Madame Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE

2019-04-105 PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-106 BÂTIMENT ACCESSOIRE - TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 20 000 \$ pour la construction d'un bâtiment accessoire pour le service des travaux publics et que cette somme soit prise à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

2019-04-107 APPEL D'OFFRES - ÉTUDE DE STABILISATION DE LA RIVE - RANG 1 WÜRTELE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres pour l'étude de stabilisation de la rive - Rang 1 Würtele.

ADOPTÉE

2019-04-108 SUBVENTION À REMBOURSER À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention suite à des travaux de récolte de jardinage pour une superficie de 1,70 ha;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une période de 5 ans à respecter pour protéger les investissements en travaux sylvicoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à rembourser la somme de 1 781,60 \$ à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts.

ADOPTÉE

2019-04-109 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts 2019-2020 - Volet interventions ciblées.*

ADOPTÉE

2019-04-110 APPEL D'OFFRES FN-19-V-01 - PAVAGE MONTÉE LEBLANC ET 2E RANG GRAVEL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour le contrat de pavage de la montée Leblanc et 2^e rang Gravel - FN-19-V-01;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables;

Pavage Multipro inc.Pavage Wemindji inc.561 024 \$454 448 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour le pavage de la montée Leblanc et 2° rang de Gravel pour la municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à *Pavage Wemindji inc.* au montant de 454 448 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2019-04-111 APPEL D'OFFRES FN-19-V-07 - ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour l'achat d'un chargeur sur roues usagé - FN-19-V-07;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionné;

CONSIDÉRANT que l'offre se détaille comme suit avant les taxes applicables;

Nortrax Québec inc. 124 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues usagé pour la municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à *Nortrax Québec inc.* au montant de 124000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

QUE la somme de 13018,45 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2019-04-112 DÉSISTEMENT DE LA ZEC MAISON-DE-PIERRE DE L'ENTENTE PROVINCIALE SUR LA CIRCULATION QUAD DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle de la ZEC Maison-de-Pierre a résolu d'abroger l'article 4 de son règlement faisant référence à l'exclusion des membres de la FQCQ n'étant pas obligés de s'enregistrer et d'acquitter les droits de circulation sur le territoire de la ZEC Maison-de-Pierre;

ATTENDU que la ZEC Maison-de-Pierre a demandé au club quad, responsable du sentier fédéré localisé sur son territoire, de retirer toute la signalisation destinée aux quadistes;

ATTENDU que l'absence de signalisation officielle vient détruire le statut de sentier fédéré 4 saisons;

ATTENDU que la coupure du réseau fédéré positionne le village de L'Ascension en cul-de-sac sur toute la cartographie officielle de la FQCQ (papier et numérique) et des autres producteurs de cartes thématiques;

ATTENDU que le club quad a déjà investi plus de 93 000 \$ en aval, en amont ainsi que sur le territoire de la ZEC afin d'améliorer ce lien régional 4 saisons;

ATTENDU que la région travaille activement avec les clubs et parties prenantes pour maintenir l'intégrité du réseau en investissant et soutenant les clubs dans l'entretien et l'aménagement d'infrastructures;

ATTENDU que ce lien régional représente un accès à la partie du nord du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la clientèle provenant des régions plus au sud;

ATTENDU que la pratique récréotouristique du quad génère des revenus annuels de 25 M\$ et plus et que 361 emplois sont reliés à l'existence de cette industrie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la région souhaite devenir la destination numéro 1 en offrant une expérience 4 saisons complètes sur un réseau de qualité;

ATTENDU que les intervenants de la région ainsi que le CLD d'Antoine-Labelle investissent massivement pour promouvoir le quad et positionner la région comme destination quad 4 saisons;

ATTENDU que les quadistes circuleront dorénavant sur le territoire de la ZEC sans pouvoir se référer à une signalisation quad officielle provoquant ainsi une expérience potentiellement désagréable et dangereuse;

ATTENDU que le désistement de la ZEC Maison-de-Pierre vient menacer l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS ainsi que l'économie de plusieurs autres régions du Québec tout en menaçant sérieusement l'intégrité du réseau ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle soutiennent l'industrie du VHR et reconnaissent son importance pour la vitalité économique de ses villes et villages;

ATTENDU que les municipalités souhaitent réduire les facteurs de risque pouvant mettre en péril l'intégrité du réseau;

ATTENDU que sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, des groupes d'individus peuvent intervenir sur un territoire public en vertu d'une délégation de gestion, d'une loi et d'une règlementation et que certaines décisions entraînent des conséquences négatives pour la santé économique de toute une région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'intervenir auprès des dirigeants de la ZEC Maison-de-Pierre pour les sensibiliser sur l'importance de respecter l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS, et ce, afin de maintenir l'intégrité du réseau.

DE demander au ministère concerné de réviser officiellement le «Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et pêche» afin que la présence d'un sentier VHR (quad et motoneige) et des clientèles quadistes et motoneigistes soient prises en considération afin d'assurer la pérennité et l'intégrité du réseau et surtout éviter une double tarification pour les touristes et excursionnistes qui acquittent déjà des droits d'accès.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 153 pour l'augmentation du fonds de roulement de 150 000 \$.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 153 pour l'augmentation du fonds de roulement de 150 000 \$.

2019-04-113 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA MISE À NIVEAU DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à faire l'achat de boyaux comme décrit dans la soumission de *L'Arsenal* - SOUM044403 en date du 21 mars 2019 au montant de 19 320 \$ plus les taxes applicables

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2019-04-114 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 avril soit levée, il est 20 h 20.

GILBERT Maire	PILOTE,	
	ETTE OUELLE e générale =	

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verba équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Gilbert Pilote,maire